

ARRETE N°2023 – 121

Portant délégation de fonctions à Madame Chantal GIORDA, Vice-Présidente du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
VU la délibération n°42-2023 du conseil d'administration en date du 27 juin 2023 relative à l'élection des Vice-Présidents du Centre de gestion,
VU l'élection de Madame Chantal GIORDA en qualité de Vice-Présidente,

ARRETE

Article 1 :

Madame Chantal GIORDA, Adjointe au Maire de La Ravoire, Vice-Présidente du Centre de gestion, est déléguée dans les fonctions suivantes :

- la présidence de la commission consultative paritaire,
- le suivi de l'activité du conseil médical et la représentation des collectivités affiliées au sein de cette instance,
- les relations avec le FIPH-FP et le suivi de la mission handicap et mobilités avec les politiques mises en œuvre au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Article 2 :

Madame Chantal GIORDA reçoit pour les affaires qui lui sont confiées délégation de fonctions et de signature.

Article 3 :

Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Article 4 :

Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- transmis à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Chambéry, Comptable public du Centre de gestion,
- affiché dans les locaux du Centre de gestion et notifié à l'intéressée.

Fait à Porte-de-Savoie, le 3 juillet 2023

Le Président,



François DUNAND

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le 3 juillet 2023.
Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2023.*